

Synology®

Synology DiskStation DS112j

Guide d'installation rapide

Table des matières

Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte	3
Aperçu de Synology DiskStation	4
Instructions de sécurité	5

Chapitre 2 : Installation de matériel

Outils et pièces nécessaires à l'installation du disque dur.....	6
Installation des disques durs.....	6
Démarrer votre DiskStation.....	7

Chapitre 3 : Installer DSM sur le DiskStation

Installation depuis Windows	8
Installation depuis Mac OS X	10
Installation depuis Linux	10
Plus d'info	12

Annexe A: Caractéristiques

Annexe B: Tableau des indications DEL

Avant de commencer

Avant l'installation du DiskStation, veuillez vérifier le contenu de l'emballage afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez lire attentivement les instructions de sécurité avant d'utiliser votre DiskStation afin d'éviter de l'endommager.

Contenu de la boîte

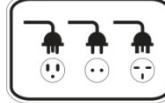
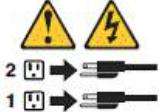
Unité principale x 1	Cordon d'alimentation électrique CA x 1
	 Adaptateur secteur CA x 1
	 1 câble RJ-45 LAN
	
6 vis de fixation pour disques durs	Vis pour fixer le boîtier Synology x 3
	
	Disque d'installation x 1
	

Aperçu de Synology DiskStation



pub.	Nom	Emplacement	Description
1)	Voyants DEL	Face avant	L'indicateur DEL permet d'afficher l'état du disque interne et du système. Consultez « Annexe B: Tableau des indications DEL » sur la page 15 pour plus d'informations.
2)	Bouton d'alimentation	Face avant	Le bouton d'alimentation permet d'allumer ou d'éteindre Synology DiskStation. Pour éteindre Synology DiskStation, appuyez sur le bouton Power et maintenez-le enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un « bip » et que le voyant d'alimentation commence à clignoter.
3)	Ventilateur	Face arrière	La ventilation permet d'évacuer la chaleur du Synology DiskStation. S'il ne fonctionne pas correctement, le système bipera.
4)	Ports USB	Face arrière	Le Synology DiskStation est équipé de ports USB permettant d'ajouter des disques durs externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB.
5)	Bouton RESET	Face arrière	1. Pour restaurer l'IP, le DNS, les mots de passe pour le compte admin à la valeur par défaut. 2. Réinstaller le Synology DiskStation.
6)	Port de réseau local (LAN)	Face arrière	Le port LAN vous permet de connecter le câble RJ-45 au Synology DiskStation.
7)	Port d'alimentation	Face arrière	Le port d'alimentation vous permet de brancher l'adaptateur secteur sur le Synology DiskStation.

Instructions de sécurité

	Évitez l'exposition directe à la lumière solaire ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne change pas brusquement de température ou d'humidité.
	Ne placez pas le produit Synology près d'un liquide.
	Avant le nettoyage, débranchez d'abord le cordon d'alimentation. Essuyez le produit Synology avec du papier humide. N'utilisez pas de produit chimique ou de nettoyants en aérosol pour le nettoyer.
	Afin d'éviter qu'il ne chute, ne placez pas le produit Synology sur un chariot, une table ou un bureau instable.
	Le cordon d'alimentation doit être branché dans une prise secteur correspondant à la tension appropriée. Assurez-vous que la tension CA fournie est correcte et stable.
	Pour supprimer tout courant électrique de l'appareil, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont déconnectés de la source d'alimentation. 2  →  1  → 

Installation de matériel

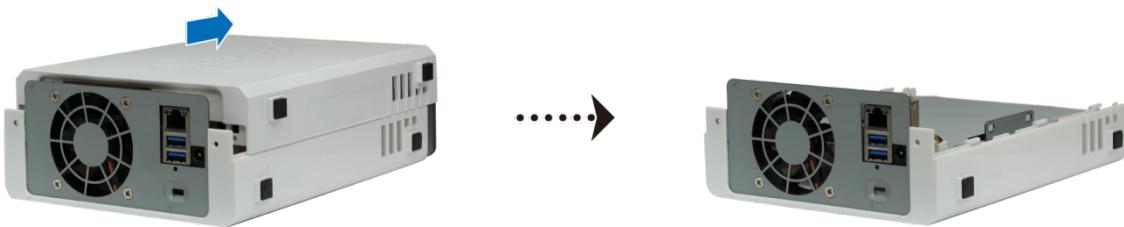
Outils et pièces nécessaires à l'installation du disque dur

- Tournevis
 - Disque dur SATA de 3,5" ou 2,5"
- (Visitez www.synology.com pour connaître les modèles de disques durs compatibles).

Avertissement : Si vous installez un disque dur qui contient des données, le système formate le disque et efface toutes les données. Si vous avez besoin des données, sauvegardez-les avant l'installation.

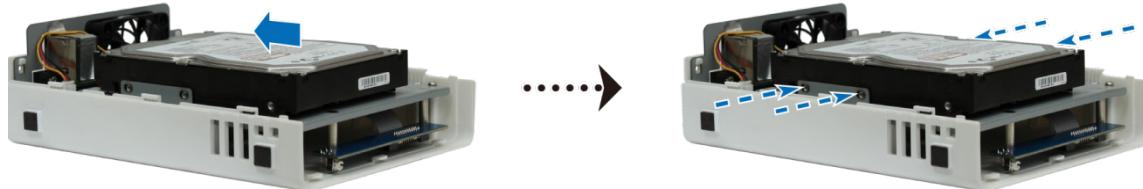
Installation des disques durs

- 1 Appuyez sur le boîtier supérieur dans le sens indiqué ci-dessous. Levez le boîtier supérieur et mettez-le de côté.



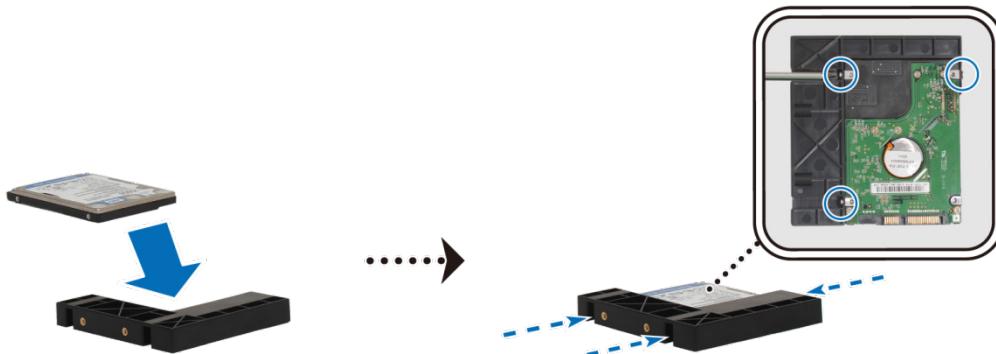
- 2 Installer les disques durs :

- **Pour un disque dur de 3,5"** : Glissez le disque dur dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce qu'il soit connecté au connecteur SATA. Fixez le disque dur à l'aide des vis fournies.

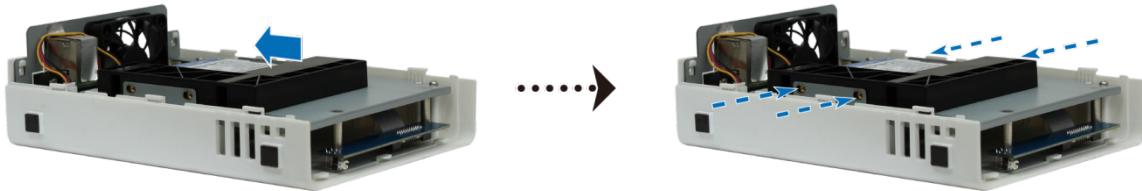


- **Pour un disque dur de 2,5"** :

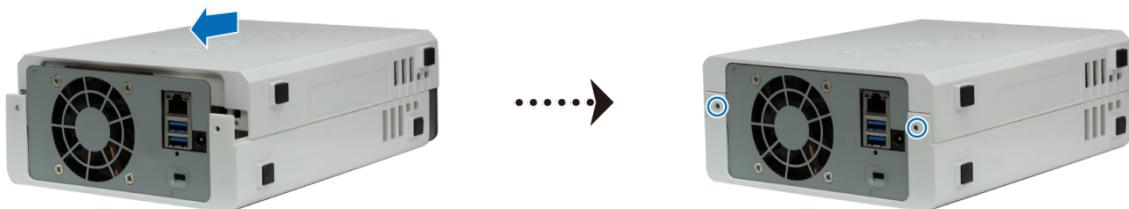
- a Placez le disque dur dans le support de disque 2,5" (Type C, vendu séparément), et serrez les vis 2,5" pour fixer le disque dur.



- b** Glissez le porte-disque de 2,5" dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce qu'il soit connecté au connecteur SATA. Fixez le porte-disque à l'aide des vis fournies.



- 3 Remettez le boîtier supérieur en place, et serrez les vis sur le panneau arrière.



Démarrer votre DiskStation

- 1 Connectez l'adaptateur secteur à la prise d'alimentation de DiskStation. Connectez l'une des extrémités connecteur d'alimentation à l'adaptateur secteur, et l'autre extrémité au secteur.
- 2 Utilisez le câble LAN pour brancher le DiskStation à votre commutateur/routeur/concentrateur.
- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation et maintenez-le enfoncé pour allumer votre DiskStation.



Votre DiskStation est maintenant en ligne et peut être détecté par un ordinateur du réseau.

Installer DSM sur le DiskStation

Sur un ordinateur du réseau, suivez les étapes de ce chapitre pour installer DSM sur votre DiskStation. Une fois le DSM installé, vous pouvez gérer toutes les fonctionnalités de votre DiskStation en vous connectant à DSM avec un navigateur Web.

Installation depuis Windows

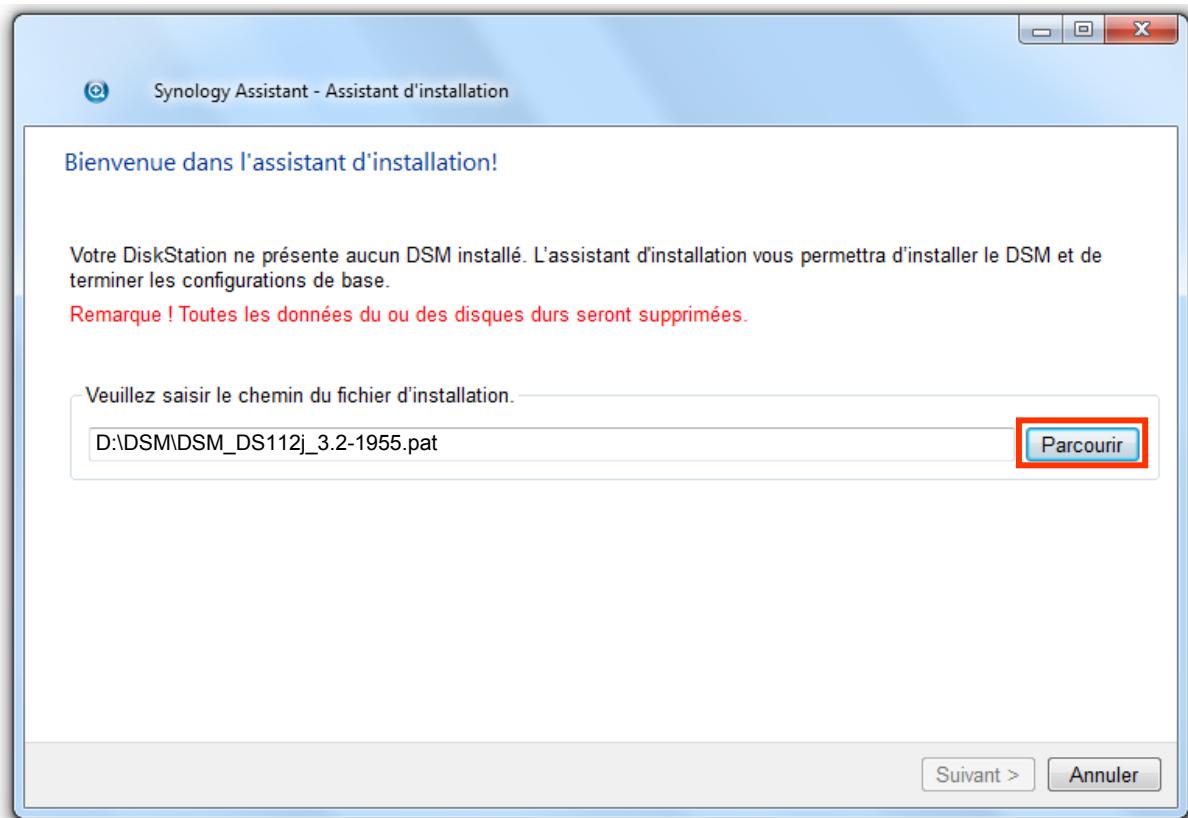
- 1 Insérez le disque d'installation dans votre ordinateur puis cliquez sur **Démarrer**. Suivez les instructions qui s'affichent pour terminer l'installation.



- 2 Synology Assistant sera installé et lancé sur votre ordinateur. Il recherchera et trouvera votre DiskStation sur le réseau local ; le statut de votre DiskStation devrait être **Non installé**. Double-cliquez sur votre DiskStation pour démarrer l'installation.

Gestion							Synology
	Recherche	Installation	Mapper un lecteur	Ajout d'une imprimante	Configurer WOL		
Nom de serveur	Adresse IP	Statut IP	Statut	Adresse MAC	Version	Modèle	/
cn1010p	192.168.35.166	DHCP	Non configuré	00:11:32:05:EA:E8	3.0-1337	DS1010+	
Diesel-DS1010p	192.168.32.40	Manual	Prêt	00:11:32:07:48:2E	3.0-1335	DS1010+	
Diesel-DS1010p	192.168.37.132	DHCP	Prêt	00:11:32:07:48:2F	3.0-1335	DS1010+	
DiskStation	192.168.36.248	DHCP	Non installé	00:11:32:06:64:EF	3.2-1955	DS112j	

- 3** Cliquez sur **Parcourir** pour localiser le fichier d'installation **DSM_[nom de modèle]_[nombre].pat** dans le dossier **DSM** de votre disque d'installation. Vous pouvez également télécharger la dernière version de DSM sur le [Centre de téléchargement Synology](#).



- 4** Suivez les instructions qui s'affichent pour terminer l'installation.

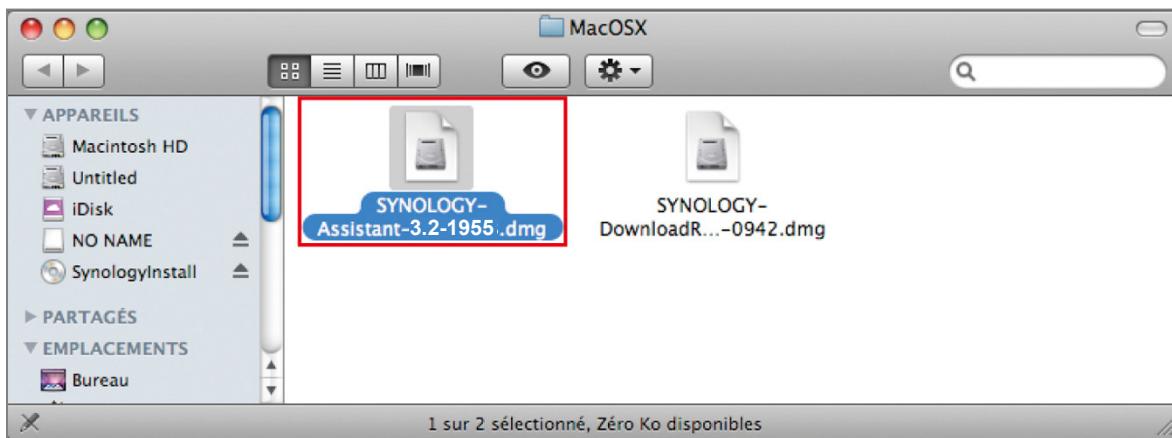
Une fois l'installation terminée, vous pouvez gérer votre DiskStation avec Synology DiskStation Manager (DSM). Pour plus d'informations sur la gestion de votre DiskStation avec DSM, reportez-vous au guide de l'utilisateur du Synology DiskStation disponible sur le [Centre de téléchargement Synology](#).

Installation depuis Mac OS X

- 1 Insérez le disque d'installation dans l'ordinateur et cliquez deux fois sur l'icône **SynologyInstall** sur le bureau.



- 2 Dans la fenêtre qui s'affiche, double-cliquez sur le dossier **MacOSX**, puis sur **Synology Assistant-[nombre].dmg**.



- 3 Double-cliquez sur **Synology Assistant.app** dans la fenêtre qui s'affiche.



- 4 Suivez les étapes 2 à 4 de la section « Installer depuis Windows » pour terminer l'installation.

Installation depuis Linux

La version de Linux est optimisée pour la distribution **Ubuntu** versions 8 et 9. Vous pouvez toujours tenter d'effectuer l'installation sur d'autres distributions Linux (à des fins d'évaluation uniquement).

Installation et exécution de Synology Assistant

Vous pouvez installer et exécuter Synology Assistant en utilisant les lignes de commande ou l'interface utilisateur.

Si vous utilisez les lignes de commandes :

Exécutez le script **install.sh** dans le dossier **Linux** du CD d'installation qui vous guide à travers les étapes ci-dessous.

- 1 Supprimez la version bêta de Synology Assistant, si elle existe.

```
sudo rm -rf /usr/local/Synology /usr/local/bin/SynologyAssistant
```

- 2 Extrayez **SynologyAssistant-[nombre].tar.gz** vers le répertoire approprié, tel que “**/usr/local**” ou “**.**”

```
tar -C ./ -zxvf SynologyAssistant-[numéro].tar.gz
```

- 3 Si vous utilisez Ubuntu 64 bits, installez les bibliothèques 32 bits.

```
sudo apt-get install ia32-libs
```

4 Créez le raccourci vers /usr/local/bin.

```
sudo ln -sf /path/install/SynologyAssistant/SynologyAssistant \
/usr/local/bin/SynologyAssistant
```

5 Pour exécuter Synology Assistant, vous pouvez utiliser l'une ou l'autre des commandes suivantes :

```
/path/install/SynologyAssistant/SynologyAssistant
```

Ou exécutez le raccourci :

```
/usr/local/bin/SynologyAssistant
```

Si **/usr/local/bin** existe dans votre variable d'environnement **\$PATH**, il vous suffit de taper :

```
SynologyAssistant
```

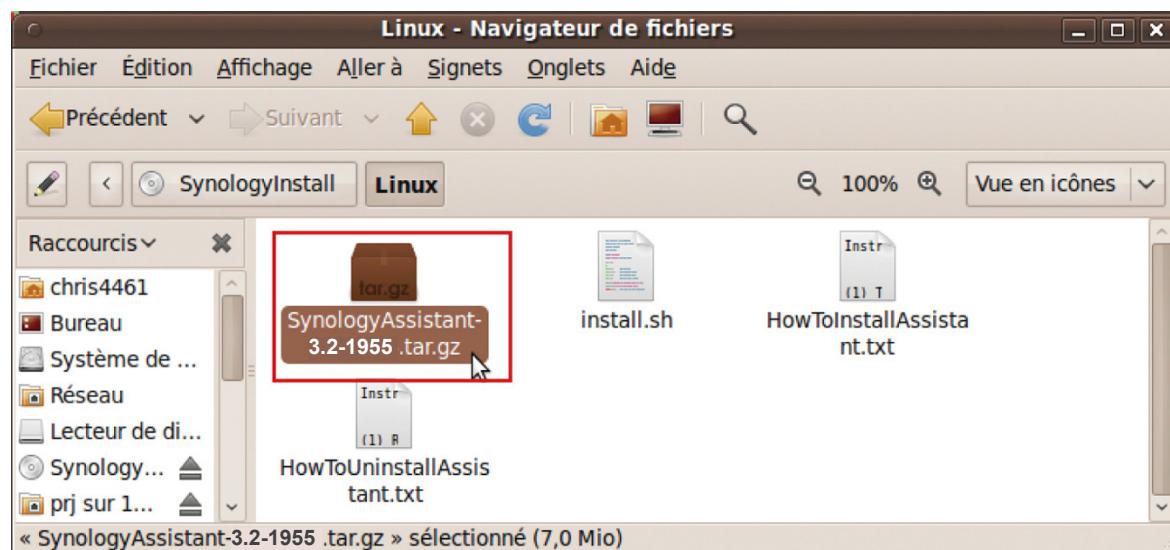
Si vous utilisez l'interface utilisateur :

- 1 Accédez à **/usr/local** et **/usr/local/bin** et supprimez les dossiers suivants (s'ils existent) :
Synology, SynologyAssistant

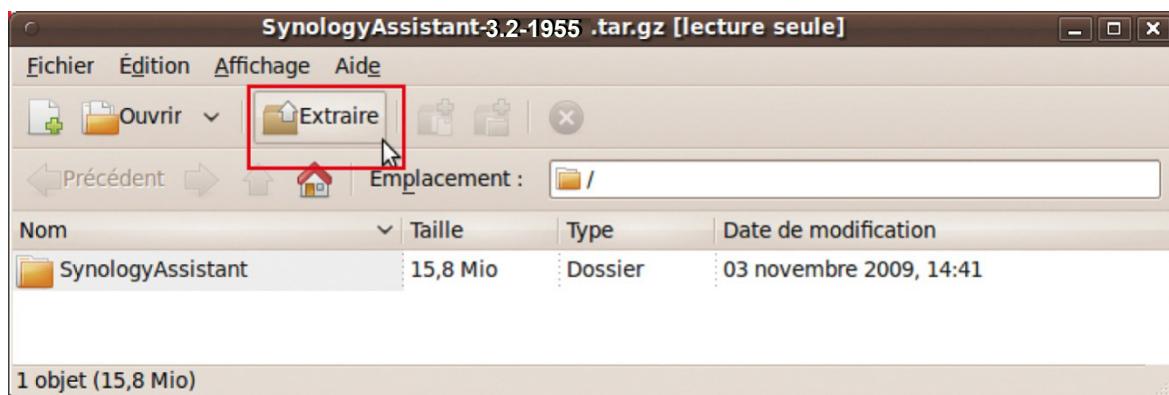
- 2 Insérez le disque d'installation dans l'ordinateur et cliquez deux fois sur l'icône **SynologyInstall** sur le bureau.



- 3 Dans la fenêtre **Navigateur de fichiers** qui s'affiche, double-cliquez sur le dossier **Linux** et sur **SynologyAssistant-[nombre].tar.gz**.



- 4 Cliquez sur **Extraire** et extrayez le répertoire **SynologyAssistant** vers le chemin **/usr/local** ou vers un autre chemin.



Important : Si vous utilisez Ubuntu 64 bits, installez les bibliothèques 32 bits avant de continuer. Pour effectuer l'installation, tapez la commande suivante dans Terminal :

```
sudo apt-get install ia32-libs
```

- 5 Accédez au chemin **/usr/local/SynologyAssistant** (ou **[le chemin que vous venez de définir]/SynologyAssistant**), double-cliquez sur **SynologyAssistant**, puis sélectionnez **Lancer dans un terminal** dans la boîte de dialogue qui apparaît.



Installer DSM sur le DiskStation

Lorsque vous avez activé Synology Assistant, suivez les étapes 2 à 4 de la section « Installer depuis Windows » pour terminer l'installation.

Plus d'info

Félicitations! Votre DiskStation est maintenant configuré. Veuillez consulter le guide de l'utilisateur sur le disque d'installation pour les paramètres avancés et la gestion. Pour plus d'informations ou les ressources en ligne sur le DiskStation, visitez www.synology.com.

CAUTION
**RISK OF EXPLOSION IF BATTERY IS REPLACED
BY AN INCORRECT TYPE.**
**DISPOSE OF USED BATTERIES ACCORDING
TO THE INSTRUCTIONS**

Caractéristiques

Élément	DS112j
Disque dur interne	SATA (II) x 1
Capacité max.	3 To
Disque dur remplaçable à chaud	Non
Interface disque dur externe	USB x 2
Port de réseau local (LAN)	Gigabit x 1
Copier	Non
Taille (HxLxP) (mm)	166 X 71 X 224
Poids (kg)	0,72
Clients pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Windows XP et versions ultérieures • Mac OS X 10.5 et versions ultérieures • Ubuntu 9.04 et versions ultérieures
Nbre maximum de comptes utilisateurs	512
Comptes de groupe max	128
Nbre maximum de dossiers partagés	256
Connexions simultanées max	64
Caméras IP prises en charge max	5
Système de fichiers	<ul style="list-style-type: none"> • EXT4 • EXT3, FAT, NTFS (disque externe uniquement)
Type de volume	<ul style="list-style-type: none"> • Basic
Certifications	<ul style="list-style-type: none"> • FCC Classe B • CE Classe B • BSMI Classe B
Hibernation du disque dur	Oui
Marche/Arrêt programmé	Oui
Veille sur le réseau local	Non
Versions localisées	<ul style="list-style-type: none"> • English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk • Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Português do Brasil • Português Europeu • Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • 繁體中文 • 简体中文
Consommation en énergie et Exigences environnementales	<ul style="list-style-type: none"> • Tension : 100 V à 240 V CA • Fréquence : 50/60Hz • Température de fonctionnement : de 40 à 95°F (de 5 à 35°C) • Température de stockage : De 15 à 155°F (de -10 à 70°C) • Humidité relative : 5% à 95% HR • Altitude de fonctionnement maximale : 10000 pieds (3048 m)

Tableau des indications DEL

Indicateur DEL	Couleur	Statut	Description
STATUS	Écologique	Statique	Volume normal
		Statique	Espace disponible < 1 Go
	Orange		Espace disponible < 1 %
	Clignotant	Volume dégradé ou crash	
		Pas de volume	
LAN	Écologique	Statique	Lien Gigabit
		Clignotant	Le réseau est actif
		Désactivé	Le réseau n'est pas actif
DISK	Écologique	Clignotant	Le disque est en cours d'accès
		Désactivé	Aucun disque interne ou disque inactif
Alimentation	Bleu	Statique	Alimentation prête
			Hibernation du disque dur (Tous les autres voyants DEL seront éteints)
		Clignotant	Démarrage
			Arrêt
		Désactivé	Mise hors tension

SYNOLOGY, INC.
CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-À LIRE ATTENTIVEMENT : LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CLUF ») EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (INDIVIDU OU ENTITÉ UNIQUE) ET SYNOLOGY, INC. ET SES FILIALES, NOTAMMENT SYNOLOGY AMERICAN CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY ») POUR TOUT LOGICIEL SYNOLOGY, AINSI QUE TOUT AUTRE FIRMWARE, MÉDIA, DOCUMENTATION IMPRIMÉE ASSOCIÉE ET DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE OU « EN LIGNE » (COLLECTIVEMENT, LE « LOGICIEL ») DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT À L'ADRESSE WWW.SYNOLOGY.COM OU FOURNIE OU INSTALLÉE AVEC UN PRODUIT SYNOLOGY (LE « PRODUIT »).

VOUS ACCEPTEZ DE VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CE CLUF EN OUVRANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL ATTENDU QU'IL N'A PAS ÉTÉ INSTALLÉ AU PRÉALABLE SUR UN PRODUIT PAR SYNOLOGY, SINON EN UTILISANT UN PRODUIT QUI INCLUT UN LOGICIEL PRÉINSTALLÉ. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, N'OUVREZ PAS LA BOÎTE CONTENANT LE PRODUIT, NI N'INSTALLEZ LE LOGICIEL OU UTILISEZ LE PRODUIT CONTENANT LE LOGICIEL. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence logicielle limitée. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde. Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse www.synology.com (« Site Web ») et qui met à jour ou complète le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdits mise à jours ou compléments, auquel cas, lesdites clauses prévaudront.

Section 5. Limites de la licence. La licence stipulée dans la Section 1 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclare la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit ; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel ou utiliser le logiciel de toute autre manière dans un environnement commercial ou de service ; (c) effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où telle activité est expressément autorisée par la loi ne vigueur indépendamment de cette limitation ; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel.

Section 6. Logiciel libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL

ne régissent que des composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology et ses concédants de licences détiennent tous les droits, titres et intérêts en relation avec le Logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle et copyrights du Logiciel.

Section 9. Garantie limitée. Synology garantit que pour une période de quatre-vingt dix (90) jours après votre (a) installation du Logiciel sur les Produits ne comportant pas de Logiciels préinstallé ou (b) utilisation d'un Produit comprenant un Logiciel préinstallé, le cas échéant, (la « Période de Garantie »), le Logiciel sera conforme, de manière substantielle, aux spécifications logicielles publiées par Synology, le cas échéant, ou dans le cas contraire, stipulées sur le Site Web. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discréption de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) utilisation, reproduction, distribution ou divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNE EXPRESSEMENT, SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LE LOGICIEL « TEL QUEL », AVEC TOUTES LES DEFAILLANCES QU'IL INCLUT. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DECLINENT, PAR LA PRÉSENTE, TOUTES LES AUTRE GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES,

DÉCOULANT DE LA LOI OU SINON, INCLUANT MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ADÉQUATION À DES FINS OU UTILISATIONS PARTICULIÈRES, TITRE ET NON TRANSGRESSION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER LES PRÉCEDENTES MENTIONS, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA DÉPOURVU DE BOUGES, ERREURS, VIRUS OU AUTRE DEFAILLANCES.

Section 12. Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTÉ, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissiez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissiez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Droits de licence du gouvernement américain. Tout logiciel fourni au Gouvernement américain est accompagné de restrictions et droits de licence commerciaux mentionnés dans le présent CLUF. En installant, copiant ou utilisant le Logiciel, le Gouvernement américain reconnaît que le Logiciel est un « logiciel informatique commercial » ou une « documentation sur le logiciel informatique commercial » entrant dans le cadre du FAR Partie 12.

Section 16. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous vous ne vous engager pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 17. Attribution. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 18. Législation en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi par

les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre lui succédant n'est pas applicable.

Section 19. Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Logiciel ou la relation existant entre vous et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association si vous résidez aux États-Unis, sinon comme mentionné ci-après. Dans de tels cas, l'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Vous comprenez que, en l'absence de cette disposition, vous auriez le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et que vous renoncez en connaissance de cause à ces droits et que vous êtes d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de la présente Section 19. Si vous ne résidez pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation décrits dans cette Section doivent être définitivement résolus par un arbitrage mené par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et aux réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présumée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 20. Frais d'avocat. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 21. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exécutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 22. Accord bilatéral parfait. Le présent CLUF stipule l'accord bilatéral parfait qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Définitions. (a) Un « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produit Synology RS810+, RS810RP+ et RX410 (b) Un « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produit Synology RS3412xs, RS3412RPxs, RS2212+, RS2212RP+, RS812+, RS812RP+, DS3612xs, DS1812+, DS1512+, DS712+, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS710+, DS509+, DS508, RS812, RS212, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, RX1211, RX1211RP, DX1211, DX510, DX5, RX4, et modules de RAM (1 Go/2 Go). (c) Un « Produit de catégorie III » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client après le 1er mars 2008. (d) Un « Produit de catégorie IV » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client avant le 29 février 2008. (e) Le « Client » fait référence à la personne u entité à l'origine de l'achat du produit auprès de Synology ou de l'un de ses revendeurs ou distributeurs agréés. (f) « Produit » fait référence à un Produit de catégorie I, II, III ou IV et à tout équipement incorporé au produit par Synology ainsi que toute documentation l'accompagnant. (g) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout firmware, média associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (h) « Période de garantie » fait référence à : (i) la période commençant à la date d'achat du produit par le Client et se finissant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de catégorie I ; (2) trois années après ladite date pour les Produits de catégorie II ; (3) deux années après ladite date pour les Produits de catégorie III ; ou (4) une année après ladite date pour les Produits de catégorie IV. (i) « Site Web » fait référence au site web de Synology, se trouvant à l'adresse www.synology.com.

Section 2. Garanties et recours limités

2.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 2.7, Synology garantie au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçon et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant.

2.2 Enregistrement du Produit. Les Clients peuvent enregistrer leurs Produits avec Synology et peuvent obtenir la date de fabrication des Produits de catégorie I, II et III sur le site web. Si le Client ne parvient pas à enregistrer son Produit sur le Site Web, ses droits de garantie stipulés dans la Section 2.1 n'en seront pas amoindris. Synology n'est pas responsable de l'incapacité du Client à identifier la date de fabrication d'un Produit.

2.3 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non conformité par Synology, Synology pourra : (a) raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux pour réparer le

Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour complet du Produit comme stipulé dans la Section 2.4. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie comme stipulé dans la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physiques du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

2.4 Renvoi. Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 2.3 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner et le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.4 afin d'être éligible et couvert par cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribué un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence sur l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

2.5 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit sous la présente Garantie stipulée dans la Section 2.1, alors Synology expédiera un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition du choix de Synology après réception du Produit non conforme retourné en accord avec la Section 2.4 et après confirmation de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Le Produit de remplacement sera neuf ou très peu utilisé, et il sera comparable en termes de fonction et de performances avec le Produit original. De plus, il sera garanti pour le reste de la Période de Garantie d'origine ou pendant trente (30) jours après expédition au Client, la période la plus longue des deux faisant foi. Tout Produit estimé non défectueux par Synology sera retourné au Client.

2.6 Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

2.7 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou (e) ou encore qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées non avenues si (1) le Client désassemble le Produit sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

2.8 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRESSES OR IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, TRANSACTION, USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) RÉCLAMATION CONCERNANT UN DÉLIT (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, STRICTE RESPONSABILITÉ, RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SONT TOUJOURS SÛRES ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDÉ QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AINSI, LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 3. Limites de responsabilité.

3.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (inclusant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

3.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN

RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE LA PART DU CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTÉ, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 4. Clauses diverses.

4.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts des droits de propriétés intellectuels du Produit, et aucun type ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, toute documentation ou Logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client sous cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétrotechnique sur le Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

4.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits directement sou cette garantie, par le biais de la loi ou sinon sans le consentement écrit préalable de Synology.

4.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumis et s'oppose à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie faits par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

4.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présenter Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre lui succédant n'est pas applicable.

4.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant aux États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sinon comme mentionné ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'une arbitration menée par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et avec les réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être

menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou prévue de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

4.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

4.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaîtrez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

4.8 Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non exécutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

4.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue un accord bilatéral parfait et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.